

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JANVIER 2023

Affiché le 13 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD - C. POUZARGUE- O. CONTRERAS – D.MONOD – M. JOLLY - V. PASQUIER – D.FERLAY - C.CROTTET- I. MORETTON-FRAYSSE – S. BOIRAL – PY DUCREST - P. GUIZE - H.DESTANDAU - JJ.DURANTIN - A. BERGER - P.POILANE – M. RIBIER – G. FLEURY

Secrétaire de séance : D. FERLAY

Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 5 décembre 2022.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une portion d'impasse située Grande rue de 15 m² en vue d'aliénation au droit des riverains.

L'emprise concernée n'est pas affectée à la circulation générale et est située sur une voie sans issue qui n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision.

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL NON BATI

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de réserver une suite favorable à la proposition d'acquisition de Monsieur Fabrice BELVEGUE, de la portion communale d'une surface de 15 m² déclassée et située en limite de la parcelle F n°137 pour un montant de 3 000 €.

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CREDIT DE PAIEMENT (CP) POUR LES TRAVAUX DE CENTRE BOURG

La procédure d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AC/CP) permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet « *de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice* ». L'Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel.

Créée en 2022 pour le projet d'aménagement du centre bourg, il est constaté qu'au 31 décembre 2022, les dépenses réalisées dans le cadre des travaux centre-bourg s'élèvent à 842 088,35 € sur la prévision de 1 550 000 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le vote des crédits de paiement 2023 pour un montant de 2 307 911.65 € dont 707 911,65 € de dépenses non engagées en 2022.

AUTORISATION POUR ENGAGER DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE 2023 EN ATTENDANT LE VOTE

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement lié au remboursement des cautions des logements dont la dédite a été déposée en fin d'année pour un montant global de 1010,03 €.

Les crédits correspondants seront ouverts lors de l'adoption du budget 2023.

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS

Monsieur le Maire propose d'octroyer des chèques cadeaux aux agents présents à l'occasion des vœux de la municipalité en janvier de chaque année.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'octroi de cette action sociale.

QUESTIONS DIVERSES

❖ ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les tarifs électriques attendus pour l'année 2023 sont multipliés par 2 à 2,5 fois par rapport à 2022 ce qui représente environ 70 000 €. Les coûts des assurances sont également en augmentation de 10-11%.

❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Bâtiment centre-bourg : la cage d'ascenseur été posée durant les fêtes. Les planchers du rez-de-chaussée et de l'étage posés.

L'association Fibois Auvergne Rhône-Alpes propose une présentation de la filière et la construction en bois, aux élus et professionnels du territoire avec visite du chantier. Cette rencontre est prévue le 3 février prochain, salle des platanes.

Travaux Mairie : L'ADMR a pu s'installer dans ses locaux au 1^{er} étage. Les cuisinettes ont été posées dans la salle du Conseil et à l'étage.

Rénovation rue de l'étang : les travaux se poursuivent. Le bâtiment social devrait être terminé en janvier. Il ne reste plus que les enduits pour terminer les plateaux. Les VRD sont en cours, avec l'intervention de Sobeca semaine prochaine pour le raccordement ENEDIS.

Afin de permettre le raccordement d'eau usée, la rue de l'étang sera barrée quelques jours cette semaine entre 9h et 16h.

Travaux d'assainissement Grande rue : les travaux progressent au niveau du parking des cordonniers et devraient se terminer fin février. Chemin du Cadix, les travaux sont proches de la fin prévue fin janvier. Les travaux de requalification des voiries sont prévus à partir de mi-juin juillet par la Copamo.

❖ DIVERS

La population municipale estimée par l'INSEE est de 2190 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Une psychomotricienne Léa DAGOURET s'est installée dans le local communal situé 27 rue de la Gloriette et démarre son activité dès ce jour.

La boulangerie Laimuns cède son fonds de commerce à deux associés boulanger-pâtisseries (dont l'un a été remporté le prix « meilleur baguette du Rhône en 2017 et 2021) qui reprendront le commerce à partir du 1^{er} février. Quelques jours de travaux sont prévus avant l'ouverture.

Claire Fontrobert, entraîneuse de basket et salariée du BCCL sera la future locataire du logement situé entre le gymnase et la salle des fêtes.

Deux logements de type 3 sont disponibles dans la résidence séniors. Pour rappel, sachant que les logements de la résidence sont totalement accessibles PMR, la priorité est donnée aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap.

Un procès-verbal a été dressé à l'encontre de Monsieur POTENTE pour infraction à la législation sur l'urbanisme.

Monsieur le Maire informe de la mutation de Patrick Faivre, agent aux services techniques qui nous quittera en février pour la commune de Taluyers.

❖ MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire remercie les élus, ainsi que les enfants du Conseil municipal enfants qui ont œuvré à la réussite de la cérémonie de vœux du samedi 7 janvier. Merci pour le service et l'aide pour le rangement.

Prochain évènements :

Collecte des sapins : samedi 14 janvier de 14h à 16h.

Course la St Lo – 2^{ème} édition : dimanche 15 janvier sur inscription auprès du Tennis.

Fête de la St Vincent : samedi 21 janvier à partir de 16h pour la messe à la Chapelle Saint-Vincent suivie cour de la Mairie, d'une dégustation de vins offerts par les vignerons et du boudin à la chaudière offert par le Comité des fêtes.

Repas des élus et salariés : vendredi 27 janvier.

Prochain conseil municipal : 20 février 2023 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie